



« Dis-moi qui te paie... »

En début d'année, une petite association du nom d'US Right to Know (USRTK) défrayait la chronique en exigeant de plusieurs universités américaines l'accès à leurs documents internes. La requête concernait tous ceux contenant les noms de certaines entreprises — Monsanto, Bayer, Dow Chemical, etc. —, le projet de USRTK étant bien sûr de débusquer d'éventuels liens occultes entre ces sociétés et de distingués professeurs connus pour être de farouches défenseurs des OGM.

Aux Etats-Unis, une telle procédure est rendue possible par la loi sur la liberté d'accès à l'information (Freedom of Information Act), qui permet de requérir — sous certaines conditions — l'accès à la documentation des établissements publics. A priori, il n'y a rien là qui pousse à l'indignation. A ceci près que la loi américaine considère les correspondances des agents de la fonction publique, échangées depuis leur adresse de courriel professionnelle, comme n'importe quel autre document.

En février, la revue *Science* décrivait ainsi le désarroi et l'inquiétude de biologistes soumis à cette inquisition. On allait fouiner dans leur boîte aux lettres. Depuis la publication, le 5 septembre, dans le *New York Times*, de larges extraits de cette correspondance, entre certains universitaires, d'une part, et les cadres et les communicants de l'industrie agrochimique de l'autre, le désarroi et l'inquiétude ont laissé la place à la colère et à l'indignation. « *Chasse aux sorcières* » conduite par un mouvement « *antiscience* » opposé au progrès, « *menace sur la liberté académique* », opération destinée à jeter le discrédit sur des chercheurs... Les commentaires ne manquent pas.

Si le procédé pose indéniablement question, son résultat est plus perturbant encore. La lecture des courriels publiés par le *Times* est extraordinairement choquante. On y voit des biologistes, intervenant comme scientifiques indépendants dans le débat public, écoutés comme tels par les responsables politiques et les médias, agir en lobbyistes et en conseillers en relations publiques au service des industriels, devisant avec eux sur les meilleures stratégies de communication à adopter pour défendre leurs intérêts.

Millions de dollars

L'un d'eux accepte de répondre, sur le Net, à des questions sur les OGM, mais, à plusieurs reprises, ne voit pas d'inconvénients à signer de son nom — assorti, bien sûr, de son titre universitaire — des réponses prérédigées par les communicants de l'industrie. « *Je serais heureux de signer et d'écrire tout ce que vous voudrez* », écrit-il, dans une formule malheureuse, à l'un de ses correspondants. Tel chercheur témoigne devant des responsables politiques contre l'étiquetage obligatoire des OGM dans l'alimentation et met en avant son indépendance, alors que ses courriels montrent qu'il touche de Monsanto un financement de 25 000 dollars pour porter la bonne parole. « *Je vous promets un*

DES MAILS DIVULGUÉS DANS LA PRESSE AMÉRICAINE RÉVÈLENT LES LIENS INCESTUEUX ENTRE CHERCHEURS ET FIRMES CHIMIQUES

solide retour sur investissement », écrit-il à un cadre de l'industrie.

D'autres professeurs épinglés utilisent leur entregent dans la communauté scientifique pour rassembler des signatures prestigieuses autour d'un texte adressé aux autorités sanitaires américaines, enjoignant à celles-ci de ne pas renforcer les règles de contrôle des nouvelles variétés de cultures transgéniques, notamment tolérantes à des cocktails d'herbicides.

En contrepartie, certains demandent explicitement aux agrochimistes de soutenir financièrement leur université — les dons se comptent parfois en millions de dollars.

Intrusion excessive

Quelles que puissent être les révélations contenues dans ces correspondances arrachées — légalement — à leurs propriétaires, le philosophe Pierre Le Coz, président du comité d'éthique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), confie au *Monde* voir dans la démarche de l'association américaine une intrusion excessive, une dérive peut-être dangereuse.

La question qu'elle pose, pourtant, ne peut être ignorée. Sur les questions techniques et complexes — dans les domaines de l'environnement, mais aussi de l'économie —, le débat public se structure largement autour d'opinions d'experts, dont la légitimité et l'autorité tiennent souvent à un titre universitaire acquis au sein de la fonction publique. Mais derrière les titres se cachent parfois des liens d'intérêts qui peuvent corrompre la « *vérité scientifique* » telle qu'elle est exprimée.

« *Le statut politique de l'expertise est au cœur du désenchantement contemporain à l'égard de la démocratie représentative* », écrit l'historien Paulin Isnard dans *La Démocratie contre les experts* (Seuil, coll. « L'Univers historique », 288 p., 20 euros). Que faire ? En France, les parlementaires doivent depuis peu remplir une déclaration d'intérêts. Les acteurs majeurs du débat public — les scientifiques mais aussi, pourquoi pas, les journalistes —, qui produisent les connaissances sur la foi desquelles des décisions politiques sont prises, ne pourraient-ils en faire autant et publier, chaque année, l'identité de toutes les institutions ou entreprises qui les ont rémunérés ?

Ceux qui estiment que cela est trop demander peuvent se référer au livre, remarquable, de Paulin Isnard. C'est une surprenante plongée dans la radicalité de l'expérience démocratique de la Grèce classique. On y apprend que les questions que pose aujourd'hui l'expertise à la démocratie ne sont pas si nouvelles. A Athènes, autour du III^e siècle avant notre ère, les experts de l'époque — greffiers, maçons, spécialistes des monnaies, archivistes... — appartenaient corps et âme à la Cité. Ils en étaient les esclaves, au service du public. N'en demandons pas tant à nos propres savants : qu'ils se contentent de nous dire qui sont leurs maîtres. ■

foucart@lemonde.fr

« JE VOUS PROMETS UN SOLIDE RETOUR SUR INVESTISSEMENT », ÉCRIT UN CHERCHEUR À UN CADRE DE MOSANTO